



Brides-Les-Bains, le 27 août 2025

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 Juillet 2025 à 18H

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à 18H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le seize juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA CONVOCATION : 16/07/2025	Etaient présents : Monsieur Bruno PIDEIL, Maire, Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1 ^{er} adjoint, Madame Peggy SHELLEY, 2 ^{ème} adjointe, Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3 ^{ème} adjoint, Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué, Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué, Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué, Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée, Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale, Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,
DATE D’AFFICHAGE : 17/07/2025	Absents représentés : Monsieur Franck LEBRETON, conseiller municipal, représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1 ^{er} adjoint, Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal délégué, représenté par Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
NOMBRE DE CONSEILLERS :	Excusés : Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4 ^{ème} adjointe, Monsieur Jérémie CARMES, conseiller municipal.
EN EXERCICE : 14 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 02 VOTANTS : 12	

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)



**ORDRE DU JOUR**

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Approbation du Procès-Verbal du 26 Juin 2025 (Annexe 1).
- 1.2 Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en Catégorie 1.
- 1.3 Présentation du Rapport d'activité de la SET 2024 (Annexes 2, 3, 4, 5 et 6).
- ~~1.4 Présentation du Rapport concédant 2023-2024 Brides-Les-Bains-Méribel-Alpina (Annexe 7).~~
- 1.5 Présentation rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (Annexe 8).
- 1.6 Sécurité – Classement en Station de Tourisme (Annexes 9 et 10).
- 1.7 Démarche active en faveur du développement durable - Classement en Station de Tourisme (Annexes 11 et 12).

**2. FINANCES**

- 2.1 Approbation Convention Financière N°2 CCCT (Annexes 13 et 14).
- 2.2 Restitution des Arrhes à B&B Home.

**3. COMMANDE PUBLIQUE**

- 3.1 Attribution marché restauration scolaire (Annexes 15 et 16).
- 3.2 Avenant 2 DSP Remontées mécaniques (Annexes 17, 18, 19 et 20).

**4. URBANISME**

- 4.1 Echange foncier Monsieur Thibaut CHEVASSU / Commune de Brides-les-Bains (Annexe 21).

**5. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET TABLEAU DES ENGAGEMENTS**

**6. QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*



**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2025 (Annexe n°1)**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Juin 2025.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- |                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APPROUVE</b> le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Juin 2025.</li><li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer ce procès-verbal.</li></ul> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**1.2 Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1**

L'EPIC Office de Tourisme est actuellement classé en catégorie I jusqu'au 02 novembre 2025.

Outre le gage de qualité et de professionnalisme de la structure pour les visiteurs et les professionnels, le classement en catégorie I permet à la commune de garder la compétence tourisme et à l'Office de Tourisme d'avoir la marque qualité tourisme, de demander le classement de la commune en « commune touristique » ainsi que le classement en station classée de tourisme accessible uniquement pour les Offices de Tourisme classés en première catégorie.

La demande de classement en catégorie I s'effectue sur proposition de l'Office de Tourisme et se compose de plusieurs étapes :

- Avis du Comité de Direction pour la demande de classement de l'Office de Tourisme,
- Délibération en Conseil Municipal pour autoriser la demande de classement de l'Office de Tourisme,
- Constitution du dossier de classement en catégorie I par l'Office de Tourisme,
- Classement en catégorie I délivré par le préfet de la Savoie après analyse du dossier

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- |                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>AUTORISE</b> la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie I.</li></ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**1.3 Présentation du Rapport d'activité de la SET 2024 (Annexes 2, 3, 4, 5 et 6).**

Les Thermes, délégataire du service public pour le compte de la commune, a transmis son rapport d'activité. Ce document retrace les éléments techniques et financiers pour l'année 2024. Madame Laura LANDRY, Directrice des Thermes, présente le rapport d'activité, ci-annexé.



Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- PREND ACTE** du rapport annuel d'activité des Thermes pour l'année 2024.

**1.4 Présentation rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (Annexes 7 et 8).**

Monsieur le Maire, présente le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Vu le rapport en date du 11 Février 2025 de la Chambre Régionale des Comptes,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- PREND ACTE** du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

**1.5 Sécurité – Classement en Station de Tourisme (Annexes 9 et 10).**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la demande de classement de la commune comme Station de Tourisme, le Conseil Municipal doit approuver la note de sécurité et son annexe.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- APPROUVE** la note de sécurité - Station de Tourisme et son annexe.

**1.6 Démarche active en faveur du développement durable - Classement en Station de Tourisme (Annexes 11 et 12).**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la demande de classement de la commune comme Station de Tourisme, le Conseil Municipal doit approuver la Démarche active en faveur du développement durable et son annexe.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- APPROUVE** la Démarche active en faveur du développement durable et son annexe.



**2 FINANCES**

**2.1 Approbation du centre de rééducation au sein du bâtiment des anciens Thermes de Salins Fontaine – Convention Financière N°2 CCCT (Annexes 13 et 14)**

La convention a pour objet de définir la répartition des coûts du cabinet d'études représenté par Emmanuel Masson, expert juridique dans le secteur de la santé, chargé de l'étude d'un projet d'hôpital de jour spécialisé Sports, Santé et Thermalisme au sein d'un bâtiment foncier, propriété de la commune de Brides Les Bains, et situé sur la Commune de Salins Fontaine.

La convention est valable uniquement durant la durée de l'étude. En cas d'engagement supplémentaires, la présente convention devra faire l'objet d'avenants.

Dans le cadre des contrats départementaux, la CCCT a déposé un dossier de demande de subvention auprès du département. D'autres financeurs tels que le FEDER ou encore la Région Rhône Alpes seront sollicités.

Le reste à financer de cette étude (déduction faite des subventions obtenues) sera réparti pour moitié entre la CCCT et la Commune de Brides Les Bains.

Ceci exposé, et suivant **Annexes n° 13 et 14** en PJ

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'Unanimité,**

- |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APPROUVE</b> la convention annexée à la présente délibération</li><li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à la signer.</li></ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**2.2 Restitution des Arrhes à B&B Home.**

Monsieur le Maire retrace l'historique du Grand Hôtel des Thermes.

La commune a mis fin à la DSP avec le groupe Indevho (anciennement Maranhata) au 31 octobre 2023, puis, afin que cet hôtel ne soit pas fermé pour la saison d'hiver 2023/2024, en a repris la gestion en régie du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 4 décembre 2024 inclus. Après un appel à manifester son intérêt, et depuis le 5 décembre 2024 la commune a confié la gestion de l'établissement à B and B Home.

L'état des arrhes dressé au 5 décembre 2024 représentait un total de 127 333.93 €.

Monsieur le Maire précise que le Service de gestion Comptable de Moutiers dispose de la somme de 99 963.76 € sur compte d'attente. Cette différence est liée à la liquidation de la SAS Hôtel Brides-les-Bains.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge et verser la somme de 27 370.17 € afin de reconstituer les arrhes dues.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'Unanimité :**



- **APPROUVE** la prise en charge par la commune et le versement de 27 370.17 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de son exécution.

**3 COMMANDE PUBLIQUE**

**3.1 Attribution marché restauration scolaire (Annexes 15 et 16).**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint, informe les membres du Conseil Municipal de la consultation n° 25.06 passée en procédure adaptée pour un marché concernant la fourniture de repas en liaison chaude à la cantine scolaire pour la commune de Brides-les-Bains.  
La présente consultation concerne la fourniture (confection, conditionnement et livraison) de repas en liaison chaude à la cantine scolaire de Brides-les-Bains accueillant les élèves de maternelles et élémentaires ainsi que leurs encadrant.  
Lieu d'exécution : Cantine Scolaire de la commune de Brides-les-Bains, dont l'accès se situe place de l'église.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 16 juin 2025 à 12h00.  
1 candidature a été reçue dans les délais.

Une négociation a été engagée avec les candidats le 26/06/2025 avec demande de complément concernant le dossier de candidature.  
Le candidat a transmis le 01/01/2025 les documents demandés et a maintenu son offre de base.

Après analyse des offres, il est établi une proposition d'attribution

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir les conditions techniques (60%) et les conditions financières (40%), d'attribuer le marché comme suit :

| Désignation prestation                                                                                        | Entreprise Domicile                                                                                                                                                                                                                    | MONTANT HT MAXIMUM | MONTANT TTC MAXIMUM |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Marché de fourniture de repas en liaison chaude à la cantine scolaire pour la commune de Brides- les - Bains. | <b>NEWREST RESTAURATION</b><br>Adresse :<br>NEWREST RESTAURATION<br>8 Allée Henri POTEZ -31700 BLAGNAC<br>Tel : 06.07.64.54.22<br>Mail : <a href="mailto:ca.bonnard@newrest.eu">ca.bonnard@newrest.eu</a><br>SIRET : 351 442 082 06081 | 152 928            | 161 339.04          |

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité :**



- **ATTRIBUE** le marché « fourniture de repas en liaison chaude à la cantine scolaire pour la commune de Brides-les-Bains » à la société NEWREST RESTAURATION pour la somme de 161 339.04 € HT Maximum (Marché à bon de commande) soit 161 339.04 € TTC Maximum et sur une durée de 3 ans.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés.

**3.2 AVENANT 2 DSP Remontées Mécaniques (Annexes 17,18,19 et 20).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'avenant n° 1 concernant le contrat de délégation de service public liant la commune de Brides-les-Bains à la Société Méribel Alpina pour l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I

Vu la Délibération N° 23.05.50 portant attribution du contrat de délégation de service public en date du 16/05/2023 ;

Vu l'avis positif de la commission DSP en date du 16 Juillet 2025 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à ladite délégation ci annexée portant sur :

- La phase 2 des travaux initialement prévus à l'article 5 de la concession
- Le programme d'investissement
- La durée de la délégation de service public

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2, ci annexé, au contrat de délégation de service public liant la commune de Brides-les-Bains à la Société MERIBEL ALPINA pour l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I.

**4 FINANCE**

**4.1 Echange foncier Monsieur Thibaut CHEVASSU / Commune de Brides-les-Bains (Annexe 21)**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Marc MURAZ, Adjoint à l'Urbanisme**

- Monsieur Thibaut CHEVASSU, qui a constaté un empiètement de la voirie communale « Chemin du Nant du Bourgeois » sur le bas de sa propriété (parcelle section C 1269), a par courrier du 04/11/2024 demandé une procédure d'alignement.
- Les opérations d'alignement réalisées sur le site par le cabinet de géomètres SELAS ALPGEO ont permis de déterminer précisément l'empiètement de la voirie communale sur la parcelle section C 1269 (plan d'alignement du 10/02/2025).
- Monsieur Thibaut CHEVASSU, désireux de préserver le tracé actuel de la voirie communale, a proposé de régulariser cette situation par un échange foncier avec une partie de la parcelle section C 223 située à l'arrière de son terrain.
- Le bureau municipal a validé le principe de cet échange.



- Les parties se sont accordées pour réaliser cet échange selon le projet de bornage établi le 07/04/2025 par le cabinet de géomètres SELAS ALPGEO.

Aux fins de régularisation, il est proposé au CM :

- De valider un échange foncier selon la répartition et les conditions suivantes :
- Cession à la commune de Brides-les-Bains d'une partie de la parcelle section C n°1269 (parcelle section C n°1269 p1), sise en zone Uc du PLU appartenant à la voirie du Chemin du « Nant du Bourgeois », matérialisée en bleu sur le plan de bornage, de superficie 29 m².
- Acquisition par Monsieur CHEVASSU Thibaut d'une partie de la parcelle section C 223 (parcelle section C n° 223 p1) située en zone A du Plu, localisée en jaune sur le plan de bornage, de superficie : 212 m²
- Que les frais de géomètre et notaires soient répartis par moitié entre les parties.
- D'autoriser M le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité :**

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APPROUVE</b> l'échange exposé ci-dessus ou l'échange des emprises tel qu'énoncé ci-dessus</li><li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir</li><li>• <b>INDIQUE</b> que les frais inhérents à cet échange seront répartis par moitié entre les parties</li></ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**5      DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET TABLEAU DES ENGAGEMENTS**

Relevé des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Tableau des Engagements.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

|       |            |                                                                                                                                                                                                                         |    |
|-------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 25-41 | 24.06.2025 | Commune de Brides-les-Bains / Association Sportive et Culturelle de Brides<br>Convention d'occupation à titre précaire – Salle La Dova – les mardis 8, 22, 29 juillet, 5, 12 et 19 août 2025 de 20h15 à 22h – Badminton | ST |
| 25-42 | 26.06.2025 | Commune de Brides-les-Bains / Agence immobilière Lamy<br>Mise à disposition de la salle des expositions pour l'Assemblée Générale du Grand Chalet – Vendredi 25 juillet 2025 de 9h00 à 12h30                            | ST |



brides**les**bains

LES 3 VALLÉES

|       |            |                                                                                                                                                                                                     |    |
|-------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 25-43 | 30.06.2025 | Commune de Brides-les-Bains /<br>Monsieur VERLOMME-FRIED Robin<br>Convention d'occupation à titre précaire<br>– Salle La Dova – le mercredi 30 juillet<br>2025                                      | ST |
| 25-44 | 03.07.2025 | Commune de Brides-les-Bains /<br>Association Orsatus<br>Convention pour la mise à disposition à<br>titre payant du local commercial n°4 –<br>Galerie de l'Olympe – du 20 mars au 20<br>octobre 2025 | ST |
| 25-45 | 08.07.2025 | Commune de Brides-les-Bains /<br>Association Extrême<br>Convention d'occupation à titre précaire<br>– Salle La Dova – le lundi 18 août 2025<br>– Pièce de théâtre                                   | ST |
| 25-46 | 11.07.2025 | Commune de Brides-les-Bains /<br>Association Le Théâtre des Belleville<br>Convention d'occupation à titre précaire<br>– Salle La Dova – le samedi 6<br>septembre 2025 – Pièce de théâtre            | ST |
| 25-47 | 15.07.2025 | Commune de Brides-les-Bains /<br>Association Extrême<br>Convention d'occupation à titre précaire<br>– Salle La Dova – le lundi 6 octobre<br>2025 – Pièce de théâtre                                 | ST |
| 25-48 | 15.07.2025 | Commune de Brides-les-Bains /<br>Association La Belle Aventure<br>Convention d'occupation à titre précaire<br>– Salle La Dova – le samedi 18 octobre<br>2025 – Pièce de théâtre                     | ST |
| 25-49 | 15.07.2025 | COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS /<br>Méribel Alpina<br>Convention d'occupation à titre précaire<br>– Salle La Dova – le mercredi 26<br>novembre 2025                                                    | ST |
| 25-50 | 15.07.2025 | COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS /<br>Madame Christine BERGERI<br>Convention d'occupation à titre payant<br>de la salle d'expositions, Vendredi 1 <sup>er</sup><br>août 2025 à partir de 21h00           | ST |

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 19/06/2025**

| N°  | Tiers                | Objet                                                                        | Compte | Montant TTC | Date       |
|-----|----------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------|------------|
| 345 | LES CHALETS<br>HOTEL | HEBERGEMENT EQUIPE BROOKS DU 29/07 AU<br>02/08/2025                          | 6232   | 5 970,08 €  | 23/06/2025 |
| 347 | METEO<br>FRANCE      | ABONNEMENT BULLETIN METEO 01/07/2025 AU<br>30/06/2025                        | 611    | 2 368,80 €  | 24/06/2025 |
| 355 | CPMRA                | ENCART PUBLICITAIRE LA VIE NOUVELLE - TERRE<br>TERROIR TARENTAISE 27/09/2025 | 6232   | 3 599,64 €  | 26/06/2025 |
| 359 | GARAGE<br>THERMES    | REMPLACEMENT PARE CHOC PEUGEOT BOXER IMMAT<br>FY-939-XL                      | 61551  | 1 501,86 €  | 27/06/2025 |
| 366 | EQUANS               | ENTRETIEN, MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC - JUIN<br>2025                       | 615232 | 2 237,38 €  | 30/06/2025 |
| 368 | A LA<br>MONTAGNE     | LOCATION VTTAE CYCLO GRAN FONDO 2025                                         | 6232   | 2 145,00 €  | 30/06/2025 |



|     |                                  |                                                                                                      |       |             |            |
|-----|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------|------------|
| 369 | CONSEIL<br>AFFAIRES<br>PUBLIQUES | HONORAIRES DOSSIER RECOURS M. BONHOMME MME<br>KLIZIATE CONTRE COMMUNE<br>PC ACCORDE RESID. HOTELIERE | 62268 | 10 000,00 € | 01/07/2025 |
| 375 | ALPES<br>PAYSAGE                 | MONTAGE D'UN MUR EN PIERRES SECHES - RUE<br>PIERRE CARTIER                                           | 21351 | 3 192,84 €  | 07/07/2025 |
| 378 | TATOUT<br>SEBASTIEN              | CLIMATISATION BUVETTE PARC THERMAL                                                                   | 21351 | 3 075,48 €  | 07/07/2025 |
| 384 | DAUM                             | ETUDE EXPERT GALERIE DE L'OLYMPE                                                                     | 62268 | 8 208,00 €  | 10/07/2025 |
| 385 | ETI                              | REFECTION BRANCHEMENTS ORANGE ET FIBRE<br>OPTIQUE RUE DR PAUL MATHIEU                                | 21351 | 1 740,00 €  | 10/07/2025 |
| 387 | ALLEMOZ<br>Marcel                | TERRASSEMENT PLACES DE PARKING AVENUE<br>GREYFFIE DE BELLECOMBE                                      | 2151  | 5 949,00 €  | 10/07/2025 |
| 388 | MARECHAL<br>David                | REFECTION CHAPELLE VILLA DES ROSES                                                                   | 21351 | 23 963,52 € | 10/07/2025 |
| 389 | GARDET                           | POCHOIR MARQUAGE AU SOL 2025                                                                         | 2152  | 1 797,60 €  | 10/07/2025 |
| 391 | LAISSUS<br>André                 | REFECTION CHAPELLE VILLA DES ROSES                                                                   | 21351 | 48 720,00 € | 11/07/2025 |

6 QUESTIONS DIVERSES

- Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale, s'étonne de la couleur rouge des colonnes du B&B Home Brides-les-Bains, Monsieur le Maire précise que les colonnes ne font pas parties du PLU.
- Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée, revient sur les places minutes validées, Monsieur le Maire souhaite un temps de réflexion afin de définir ensemble les emplacements pour l'installation de celles-ci.
- Monsieur le Maire acquisition de l'Hôtel Le Verseau (sera retravaillé à mon retour avec Monsieur le Maire).
- Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint, en charge des travaux et de l'urbanisme, explique qu'une évaluation a été réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires, qui repose à la fois sur l'analyse des résultats d'autosurveillance et sur la connaissance qu'ont les services de la DDT du fonctionnement et de l'exploitation des équipements de la commune. Cette évaluation confirme la conformité du système d'assainissement de Brides-les Bains.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

La secrétaire de séance

Mme Nathalie MARIE

Le Maire

Bruno PIDEIL

